

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 106^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 16 AVRIL 2025, À LEBEL-SUR-QUÉVILLON

APPROUVÉ LE 5 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA 106^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 16 AVRIL 2025, À LABEL-SUR-QUÉVILLON

PRÉSENTS

Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois (<i>par conférence web</i>)
Lafrenière, Guy	vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson (<i>par conférence web</i>)
Lemoyne, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon

ABSENTS

Belleau-Poirier, Caroline	Ville de Chapais
Cyr, Manon	Ville de Chibougamau
Fortin, Jacques	Ville de Chapais
Poirier, Alain	Ville de Chibougamau

INVITÉ

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH
------------------	----------------------------

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Guy Lafrenière, vice-président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 36.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guy Lafrenière fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. René Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, en retirant le point 5.1 et en y ajoutant les points 8.1 à 8.3 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 105^e séance régulière tenue le 20 février 2025
4. Administration
 - 4.1 Correspondance

- 4.2 États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 janvier et au 28 février 2025
- 4.3 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 31 janvier et au 28 février 2025
- 4.4 Directive prise en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*
- 5. Ententes et partenariats
 - 5.1 Gestion de la mesure 2.1.1 – Plan d'action nordique 2023-2028
 - 5.2 Plan d'action de l'Entente de développement culturel 2024-2027
 - 5.3 Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029
 - 5.4 Renouveau de la mesure Accès entreprise Québec 2025-2026
 - 5.5 DEP – Montage de lignes électriques et de télécommunications au CFP Baie-James
- 6. Fonds culturel régional
 - 6.1 FCR22-014 – Exposition 360° réalité virtuelle - bonification du contrat de service
 - 6.2 FCR22-017 – Soirée country – RAD
- 7. Programmes de soutien au développement social
 - 7.1 PDC-129 - Fête des semences – VAL
 - 7.2 PDC-130 – Union des générations – CHI
 - 7.3 PDC-131 - Semaine de la famille 2025 – LSQ
 - 7.4 PDC-132 - Célébrations de fin d'été – MAT
 - 7.5 PDC-133 - À la découverte des champignons – CHI
 - 7.6 PDC-134 - Nord Médiéval en fête 2025 – CHA
 - 7.7 PF-052 - Festival du Doré Baie-James 2025 – CHA
 - 7.8 PIEC-100 - Acquisition et amélioration d'infrastructures – CHI
 - 7.9 PIEC-101 - Aménagement d'un café étudiant – CHI
 - 7.10 PIEC-102 - Acquisition d'équipements pour un espace technologique et créatif – CHA
 - 7.11 PIEC-103 - Implantation d'une station de lavage pour embarcations - VAL
 - 7.12 PIEC-105 - Acquisition de clôtures – LSQ
- 8. Divers
 - 8.1 Accompagnement - Projet de loi visant à réformer le régime forestier
 - 8.2 Appel de candidatures au conseil d'administration d'établissement du CRSSS de la Baie-James
 - 8.3 Modification au calendrier des séances
- 9. Questions du public
- 10. Prochaine séance
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 105^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 20 FÉVRIER 2025

Le procès-verbal de la 105^e séance régulière tenue le 20 février 2025 est déposé pour adoption.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 105^e séance régulière tenue le 20 février 2025 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. CORRESPONDANCE

La correspondance du 13 février au 11 avril 2025 est déposée pour information.

4.2. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 JANVIER ET AU 28 FÉVRIER 2025

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 janvier et au 28 février 2025, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-03

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 janvier et au 28 février 2025, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 JANVIER ET AU 28 FÉVRIER 2025

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 janvier et au 28 février 2025 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-04

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 janvier et au 28 février 2025 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4. DIRECTIVE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE 29.15 DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte de la langue française* (chapitre C-11) (la « **Charte** ») édicte que « Le français est la langue officielle du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE la promotion, le rayonnement, l'utilisation et la protection de la langue française sont des priorités impératives pour l'État québécois;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique linguistique de l'État* selon laquelle les organismes de l'Administration doivent être des modèles dans l'utilisation de la langue française;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James est un organisme de l'Administration au sens de l'Annexe I de la Charte et qu'elle est assujettie à la *Politique linguistique de l'État*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29.15 de la Charte, l'Administration régionale Baie-James doit prendre une directive précisant la nature des situations dans lesquelles elle entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. René Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-05

QUE le préambule en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

D'INFORMER le ministère de la Langue française que l'Administration régionale Baie-James utilise exclusivement le français au sein de son organisation et dans toutes ses communications écrites et orales;

QUE la présente résolution tienne lieu de directive conformément aux dispositions de la Charte;

QUE la présente résolution soit diffusée sur le site Web de l'Administration régionale Baie-James et transmise à chaque employé afin d'exercer son devoir d'exemplarité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ENTENTES ET PARTENARIATS

5.1. GESTION DE LA MESURE 2.1.1 – PLAN D'ACTION NORDIQUE 2023-2028

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5.2. PLAN D'ACTION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2024-2027

CONSIDÉRANT la résolution ARBJCA-2024-12-12-12 relative à l'Entente de développement culturel à la Baie-James 2024-2027 (l'« **Entente** »);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Entente, l'Administration régionale Baie-James doit élaborer et adopter un plan d'action, lequel prévoit notamment la mise en œuvre de multiples projets ayant chacun des objectifs spécifiques.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-06

D'ADOPTER le plan d'action en culture découlant de l'Entente de développement culturel 2024-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications, comme présenté;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste et à signer tout document afférent relatif à ce plan d'action et aux projets qui en découlent, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. PLAN D'ACTION JAMÉSIEN POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE 2024-2029

CONSIDÉRANT la résolution ARBJCA-2024-10-24-13 concernant l'Entente administrative 2024-2029 relative à l'Alliance pour la solidarité dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales dans la région administrative du Nord-du-Québec, secteur Baie-James (l'« **Entente** »);

CONSIDÉRANT QUE, suivant les clauses de l'Entente, l'Administration régionale Baie-James doit élaborer et adopter un plan d'action, lequel prévoit notamment la mise en œuvre d'initiatives structurantes visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-07

D'ADOPTER le plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 découlant de l'Entente administrative 2024-2029 relative à l'Alliance pour la solidarité dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales dans la région administrative du Nord-du-Québec, secteur Baie-James, comme présenté;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce plan d'action et aux projets qui en découle, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. RENOUELEMENT DE LA MESURE ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de son mandat, l'Administration régionale Baie-James (l'« **ARBJ** ») peut conclure, avec les ministères et organismes du gouvernement des ententes pour l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (le « **MEIE** ») a récemment confirmé la reconduction de la mesure Accès entreprise Québec (« **AEQ** ») pour la période 2025-2026, et ce, selon des modalités similaires à celles se terminant le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ est l'organisme signataire de la convention d'aide financière avec le MEIE depuis le déploiement de la mesure AEQ à la Baie-James.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-08

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

DE CONFIRMER l'intérêt de l'ARBJ de participer à la reconduction de la mesure AEQ pour la période 2025-2026 et pour toute période subséquente à celle-ci, le cas échéant;

QUE l'ARBJ soit signataire de la convention d'aide financière à intervenir avec le MEIE ou tout autre ministère ou organisme du gouvernement ayant la responsabilité de la mesure AEQ;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'ARBJ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. DEP - MONTAGE DE LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU CFP BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation professionnelle de la Baie-James (le « **CFPBJ** ») souhaite implanter sur le territoire un pôle de formation en montage de lignes électriques et de télécommunications, incluant la construction du laboratoire nécessaire à son déploiement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à répondre aux besoins croissants en main-d'œuvre spécialisée dans le secteur électrotechnique, tant pour Hydro-Québec que pour les petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les grands projets industriels, en particulier ceux portés par les donneurs d'ordres publics et parapublics, exercent une pression importante sur les besoins régionaux et locaux en main-d'œuvre, notamment dans des régions éloignées telles que le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Baie-James, riche en ressources hydroélectriques, constitue un territoire stratégique pour la formation et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE ce pôle de formation contribuerait à l'attraction, la formation, ainsi qu'à la rétention de la main-d'œuvre en région, notamment en réduisant le phénomène de navettage en provenance d'une autre région administrative;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait d'augmenter la capacité annuelle de formation de main-d'œuvre spécialisée, actuellement limitée à seulement deux centres au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Baie-James fait face à une spirale de décroissance démographique et à un recours massif au navettage, affectant la vitalité des milieux et la pérennité des services, et qu'un tel projet de formation constitue un levier structurant pour l'établissement durable des travailleurs et de leurs familles en région;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans au moins deux priorités de la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029*.

Sur proposition de M. René Dubé, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-09

D'APPUYER le projet d'implantation du pôle de formation en montage de lignes électriques et de télécommunications du Centre de formation professionnelle de la Baie-James à Chibougamau;

D'INJECTER 500 000 \$ pour soutenir la mise en œuvre de ce projet structurant;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste, négocier ou signer tout document, de quelque nature qu'il soit, ou consentir à toutes les modalités, conditions et stipulations qui y sont contenues et énoncées, d'y faire toute addition ou modification qu'elle pourra juger, à son entière discrétion, convenables et opportunes aux fins de donner plein effet à la présente résolution, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. FONDS CULTUREL RÉGIONAL

6.1. FCR22-014 – EXPOSITION 360° RÉALITÉ VIRTUELLE - BONIFICATION DU CONTRAT DE SERVICE

CONSIDÉRANT la résolution ARBJCA-2024-12-12-14 relative au projet FCR22-014 – Exposition 360° réalité virtuelle;

CONSIDÉRANT QUE des rectifications dans les dépenses sont nécessaires afin de rendre le projet viable.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-10

DE BONIFIER le contrat de service de 5 915 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du projet FCR22-014 - Exposition 360° réalité virtuelle, portant le total du contrat avec l'entreprise 9309-7616 Québec inc. à 58 258,70 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. FCR22-017 – SOIRÉE COUNTRY - RAD

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds culturel régional et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet offre un accès à des événements culturels pour l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE cet événement soutient une initiative inclusive qui valorise et développe la culture locale;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à 2 objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente de développement culturel 2022-2025*.

Sur proposition de M. René Dubé, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-11

D'ACCORDER à Radio communautaire Radisson une subvention maximale de 8 500 \$ pour la réalisation de son projet « Soirée country - RAD »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

7.1. PDC-129 – FÊTE DES SEMENCES - VAL

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet renforce les liens communautaires et offre un accès direct aux services locaux;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative soutient l'autosuffisance alimentaire et la formation professionnelle en horticulture, contribuant ainsi au développement durable de la région.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-12

D'ACCORDER à Village en santé Valcanton une subvention maximale de 5 652 \$ pour la réalisation de son projet « Fête des semences – VAL »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. PDC-130 – UNION DES GÉNÉRATIONS - CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise les liens intergénérationnels et contribue à briser l'isolement des aînés, représentant ainsi un investissement direct dans le bien-être collectif de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'événement permet aux élèves d'être en contact avec les aînés tout en mettant en valeur les talents locaux, ce qui constitue une opportunité de promouvoir la culture et la vitalité de la région.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. René Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-13

D'ACCORDER au Club Lions de Chibougamau inc. une subvention maximale de 8 000 \$ pour la réalisation de son projet « Union des générations - CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. PDC-131 – SEMAINE DE LA FAMILLE 2025 - LSQ

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise l'inclusion sociale et renforce les liens communautaires en offrant des activités gratuites accessibles à tous, tout en promouvant les échanges intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE le projet mobilise activement plus d'une dizaine d'organismes locaux et encourage la participation bénévole, favorisant un engagement collectif durable;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation répond à la priorité 1 de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029, soit de renforcer l'attractivité de la Baie-James pour favoriser l'établissement durable de nouveaux arrivants et l'enracinement des Jamésiens à leurs milieux de vie.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-14

D'ACCORDER à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une subvention maximale de 8 000 \$ pour la réalisation de son projet « Semaine de la famille 2025 - LSQ »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. PDC-132 – CÉLÉBRATIONS DE FIN D'ÉTÉ – MAT

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'événement offre une accessibilité culturelle grâce à un spectacle gratuit, tout en proposant des activités diversifiées et accessibles à toute la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet crée une occasion unique de rassemblement, renforçant le lien social et l'inclusion.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-15

D'ACCORDER à la Ville de Matagami une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Célébrations de fin d'été - MAT »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5. PDC-133 – À LA DÉCOUVERTE DES CHAMPIGNONS – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est une occasion unique de dynamiser Chibougamau en période automnale en créant un événement attractif et rassembleur;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue directement à la mise en valeur des ressources naturelles et à la sensibilisation environnementale, renforçant ainsi l'identité régionale;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier est essentiel pour offrir une programmation de qualité et soutenir les artisans locaux.

Sur proposition de M. René Dubé, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-16

D'ACCORDER à FaunENord une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « À la découverte des champignons - CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6. PDC-134 – NORD MÉDIÉVAL EN FÊTE 2025 – CHA

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'événement dynamise la communauté en offrant un espace de rassemblement inclusif, favorisant les échanges et la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE l'événement favorise également le développement culturel et social en offrant une expérience immersive unique à la population.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-17

D'ACCORDER à la Coopérative de Solidarité Nord Médiéval une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Nord Médiéval en fête 2025 - CHA »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7. PF-052 – FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES 2025 – CHA

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'événement génère d'importantes retombées économiques et touristiques pour la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet rassemble une grande communauté locale et attire chaque année, depuis 1999, 30 000 participants provenant de toute la région et d'autres provinces à travers le Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'événement offre une programmation diversifiée qui valorise la culture, l'art et la pêche, contribuant ainsi au dynamisme de la région.

Sur proposition de M. René Dubé, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-18

D'ACCORDER au Festival du Doré Baie-James une subvention maximale de 20 000 \$ pour la réalisation de son projet « Festival du Doré Baie-James 2025 - CHA »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8. PIEC-100 – ACQUISITION ET AMÉLIORATION D'INFRASTRUCTURES – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les priorités régionales d'intervention d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population, en plus de soutenir le développement et la diversification

économique par la mise en place d'actions de mise en valeur intégrée des ressources naturelles et du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de l'immeuble permettra d'offrir un espace dédié aux échanges, à l'éducation et à l'implication citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le projet dynamisera l'économie locale et favorisera la transformation des produits locaux;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur bénéficiera d'une plus grande autonomie financière.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. René Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-19

D'ACCORDER à FaunENord une subvention maximale de 126 376 \$ pour la réalisation de son projet « Acquisition et amélioration d'infrastructures - CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9. PIEC-101 – AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ ÉTUDIANT - CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT le besoin urgent d'accessibilité à une alimentation saine et abordable pour les étudiants et le personnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet aux étudiants d'acquérir des compétences pratiques en gestion et en entrepreneuriat dans un cadre éducatif;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera au dynamisme du milieu en créant un espace de rencontre et d'apprentissage au sein du campus.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-20

D'ACCORDER à Cégep de St-Félicien – Établissement du Centre d'études collégiales à Chibougamau une subvention maximale de 18 943 \$ pour la réalisation de son projet « Aménagement d'un café étudiant »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.10. PIEC-102 – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR UN ESPACE TECHNOLOGIQUE ET CRÉATIF – CHA

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la priorité 2 de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029, soit positionner le cheminement éducatif des Jamésiens comme pilier de la vitalité des communautés, en favorisant notamment le développement des compétences dans des secteurs porteurs et la rétention des jeunes en région;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise également la persévérance scolaire en offrant aux jeunes un environnement d'apprentissage motivant et adapté à leurs champs d'intérêt.

Sur proposition de M. René Dubé, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-21

D'ACCORDER au Centre de services scolaire de la Baie-James – établissement École Le Filon une subvention maximale de 7 800 \$ pour la réalisation de son projet « Acquisition d'équipements pour un espace technologique et créatif – CHA »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.11. PIEC-103 – IMPLANTATION D'UNE STATION DE LAVAGE POUR EMBARCATIONS – VAL

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de cette station de lavage contribuera à préserver l'écosystème local et la qualité de l'eau pour les générations futures;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative favorisera une gestion responsable des embarcations et la sensibilisation de la communauté à la protection de l'environnement.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-22

D'ACCORDER à Regroupement des propriétaires de chalets du lac Pajegasque une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Implantation d'une station de lavage pour embarcations - VAL »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.12. PIEC-105 – ACQUISITION DE CLÔTURES – LSQ

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de clôtures permet de réduire les frais récurrents de location, libérant ainsi des fonds pour d'autres activités et matériaux au bénéfice des participants;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de clôtures optimisera la gestion de l'événement, renforçant ainsi la sécurité et l'expérience des participants.

Sur proposition de M. René Dubé, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-23

D'ACCORDER au Comité Fête Nationale Quévillon une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Acquisition de clôtures - LSQ »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIVERS

8.1. ACCOMPAGNEMENT - PROJET DE LOI VISANT À RÉFORMER LE RÉGIME FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 97 *Loi visant principalement à moderniser le régime forestier* (le « **Projet de loi** ») consistera en une réforme profonde prévue par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* selon la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Maité Blanchette Vézina, laquelle porte le dossier;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une opportunité pour les Jamésiens de positionner les particularités et les priorités régionales dans le discours public et de s'affirmer comme leader pour faire entendre la voix de la Baie-James auprès du gouvernement.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-24

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à la firme Catapulte communication pour un maximum de 10 000 \$, excluant les taxes applicables, afin d'accompagner l'Administration régionale Baie-James dans la préparation d'un mémoire relativement à la modernisation du régime forestier et l'inscrire à la commission parlementaire;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document, de quelque nature qu'il soit, ou consentir à toutes les modalités, conditions et stipulations qui y sont contenues et énoncées, d'y faire toute

addition ou modification qu'elle pourra juger, à son entière discrétion, convenables et opportunes aux fins de donner plein effet à la présente résolution, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. APPEL DE CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉTABLISSEMENT DU CRSSS DE LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QU'un poste d' élu municipal est à pourvoir au sein du conseil d'administration d'établissement du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Alain Poirier à faire partie du conseil d'administration d'établissement.

Sur proposition de M. René Dubé, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-25

DE RECOMMANDER la candidature de M. Alain Poirier pour le poste d' élu municipal au sein du conseil d'administration d'établissement du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu en novembre 2025.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-26

D'AJOUTER une séance du conseil d'administration le 12 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

10. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 5 juin 2025, à Chibougamau, comme prévu au calendrier.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-04-16-27

DE LEVER la séance à 16 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé
Président

Marie-Claude Brousseau
Directrice générale